

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, Mme VACQUE, Mme CASTERA, MM. DI PALMA, THIOLON.

**POUVOIRS : Mme LAGUE à M. IMBERT
M. CLAVAUD à M. FERRER
Mme GALINOU à Mme CASTERA
M. DUREAU à Mme CARTRON**

EXCUSE : M. FORGUES

ABSENTS : M. FORGUES, M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTRON

CONVOCATION du 06 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR :

Examen et vote des taux 2023

Examen et vote du Budget Primitif 2023

Avenant à la convention relative à l'assistance au recouvrement RODP

Fixation libre des attributions de compensation

Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE47

Désignation d'un représentant communal au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Questions diverses.

1. Examen et vote des taux 2023.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023.

Taxe Foncier Bâti : **18,90 %** et Taxe Foncier Non Bâti : **84.01 %**

Les élus acceptent à l'unanimité.

2. Examen et vote du Budget 2023.

Monsieur le Maire présente le Budget, il est voté à l'unanimité.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **595 146 €**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **138 761 €**.

3. Avenant à la convention relative à l'assistance au recouvrement RODP.

Monsieur le Maire expose aux élus que les termes de la convention adoptée pour le recouvrement de la RODP des opérateurs téléphoniques par TE47 évoluent. TE47 propose la baisse de leur contribution de 40 à 30 % sur les sommes perçues la première année et la suppression de la contribution de 20 % sur les 2 années suivantes. Les élus acceptent l'avenant à l'unanimité.

4. Fixation libre des attributions de compensation.

Monsieur le Maire explique que la CLECT de VGA du 28 février a revu le fonctionnement des participations GEPU dans le sens où le montant versé l'année précédente n'est plus capitalisé pour les années suivantes.

Ainsi chaque année il conviendra de fixer l'attribution de compensation en fonction des charges liées à la GEPU. Soit pour 2023 : 3 904 € de base – 300 € de 2022 + 100 € de 2023 = 3704 €.
Les élus acceptent à l'unanimité.

5. Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE47.

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine public, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle B 245 (alimentation de nouvelles maisons). Les élus adoptent à l'unanimité la convention proposée.

6. Désignation d'un représentant communal au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vertu du pilotage du Contrat de ville et de la validation des conclusions du diagnostic territorial, une Instance a été créée : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Une séance plénière du CISPD va être organisée et afin de pouvoir y siéger, il y a lieu de désigner un élu délégué.

Après en avoir délibéré, Madame Aline CARTRON a été désignée comme représentante de la commune.

7. Questions diverses.

VGA propose une Convention Cadre Bénéficiaire en faveur de la promotion des opérations standardisées d'économies d'énergie. Ce contrat de mandat nous permet d'obtenir une possibilité supplémentaire d'avoir une offre sur un dossier éligible à des certificats d'économies d'énergie. Le Conseil Municipal décide de conventionner avec VGA.

Monsieur le Maire pose la question sur le devenir du véhicule C15 qui n'est plus utilisé par les services municipaux : il est décidé de le mettre en vente

La commémoration du 08 mai 1945 aura lieu à 12 h au Monuments aux Morts

Comptes-rendus de réunions :

Mme Claudine VACQUE donne le compte-rendu de la commission des transports du Mas et annonce la dissolution du Syndicat.

M. Pascal FERRER fait le rapport de la réunion de Natura 2000 du 29 mars 2023.

La séance est levée à 21 heures.